

La concertation du développement des collections : les bibliothèques universitaires québécoises et le NCIP
Collections Development Cooperation: Québec University Libraries and the NCIP
La concertación en el desarrollo de las colecciones: las bibliotecas universitarias quebequenses y el NCIP

Denis Rousseau, Lisette Dupont, Philippe Houyoux and Marc Joanis

Volume 38, Number 1, January–March 1992

Les bibliothèques universitaires

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1028559ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1028559ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

Is collections development cooperation possible among university libraries without curricula coordination? The participation of Québec university libraries in the NCIP (North American Collections Inventory Project) spawned several cooperative trials in seven distinct disciplines, all with varying degrees of success. Recent history, summary of activities, on-going projects, advantages and disadvantages.

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Rousseau, D., Dupont, L., Houyoux, P. & Joanis, M. (1992). La concertation du développement des collections : les bibliothèques universitaires québécoises et le NCIP. *Documentation et bibliothèques*, 38(1), 25–33.
<https://doi.org/10.7202/1028559ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1992

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

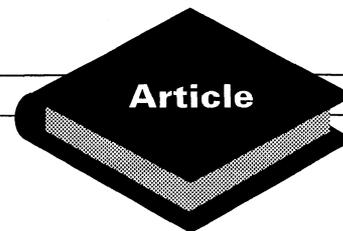
<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>



La concertation du développement des collections : les bibliothèques universitaires québécoises et le NCIP¹

Denis Rousseau, chargé de recherche
 Lisette Dupont, Université du Québec à Montréal
 Philippe Houyoux, Université Laval
 Marc Joanis, Université de Montréal²

La concertation du développement des collections entre les bibliothèques universitaires est-elle possible sans coordination des programmes d'enseignement ? La participation des universités québécoises au projet NCIP (North American Collections Inventory Project) a été l'occasion de plusieurs essais de concertation dans sept disciplines différentes et a enregistré des succès divers. Historique, synthèse des activités, projets en cours, avantages et inconvénients.

Collections Development Cooperation: Québec University Libraries and the NCIP

Is collections development cooperation possible among university libraries without curricula coordination? The participation of Québec university libraries in the NCIP (North American Collections Inventory Project) spawned several cooperative trials in seven distinct disciplines, all with varying degrees of success. Recent history, summary of activities, on-going projects, advantages and disadvantages.

La concertación en el desarrollo de las colecciones: las bibliotecas universitarias quebequenses y el NCIP.

¿Es posible la concertación en el desarrollo de las colecciones entre las bibliotecas universitarias sin coordinación con los programas de enseñanza? La participación de las universidades quebequenses en el proyecto NCIP (North American Collections Inventory Project) fue la ocasión de varias tentativas de concertación en siete disciplinas diferentes y también se lograron diversos éxitos. Para finalizar, resumen este artículo una breve historia, una síntesis de las actividades, los proyectos en curso, y las ventajas y inconvenientes.

L'évolution repose essentiellement sur deux composantes : la mode et la nécessité. Une innovation, une nouveauté commencent d'abord par être des curiosités, des objets de luxe, des modes. Puis, peu à peu, l'usage de ces nouveautés, de ces innovations se répand ; et de mode qu'elles sont, elles deviennent des utilités. On les perfectionne, et voilà qu'elles engendrent une activité nouvelle, parfois même une industrie. On leur trouve toutes sortes d'applications plus pratiques les unes que les autres pour finalement constater qu'on ne peut plus s'en passer. De mode qu'elles étaient, elles sont devenues nécessité. C'est la trajectoire suivie par toutes les grandes inventions, qu'on pense à l'automobile, à l'avion, à la télévision, à la photographie, etc. C'est celle que s'approprient à suivre le téléphone cellulaire et la télévision interactive qui, pour le moment, en sont encore au stade de mode ; mais d'une mode qui s'impose rapidement.

L'innovation-mode devient donc une nécessité lorsqu'elle est intégrée par la société ou, encore, lorsqu'elle sert de tremplin pour propulser une autre découverte, un autre changement. La nouvelle découverte, d'abord à la mode, devient à son tour, nécessité, et ainsi de suite. Le mouvement engendre le mouvement, d'où l'évolution.

Cette réflexion sur l'évolution, d'ailleurs peut-être un peu simpliste, correspond néanmoins à un important phénomène de changement en train de se produire dans le monde des bibliothèques, et tout particulièrement des bibliothèques de recherche. Ce phénomène, c'est celui de la concertation du développement des collections.

D'idée nouvelle, de mode qu'elle pouvait être il y a quinze ou vingt ans, la notion de concertation du développement des collections dans les bibliothèques s'impose de plus en plus comme une nécessité. Et pour cause !

La difficile réalité économique des bibliothèques, l'explosion de l'information et de la documentation (qui a, comme conséquence, l'impossibilité d'atteindre l'exhaustivité), la croissance accélérée des coûts de cette documentation, voilà quelques-uns des facteurs qui obligent à regarder la concertation comme une alternative valable non seulement pour maintenir le niveau des services, mais possible-ment pour l'augmenter. Car les besoins ne stagnent pas : ils suivent, au contraire, la courbe ascendante de

1. Ce texte a d'abord fait l'objet d'une communication lors du 17^e congrès de l'ASTED tenu à Sainte-Foy en octobre 1990. Il a été revu, modifié, augmenté et mis à jour.
2. Lisette Dupont et Philippe Houyoux sont membres du Groupe de travail sur l'évaluation et le développement des collections. Marc Joanis était membre du Groupe jusqu'à tout récemment. Quant à Denis Rousseau, il a été chargé de recherche du Groupe pendant quelques années et a, à ce titre, réalisé la majeure partie des études et des analyses dont il sera question dans les pages qui suivent.

l'explosion de l'information. Et les pourvoyeurs de services documentaires se doivent de répondre à ces besoins, quitte à utiliser de nouveaux moyens.

Il fallait s'attendre à ce changement. Le développement des collections, grand « consommateur » de capitaux et d'énergies, allait forcément être mis dans la balance de la concertation un jour ou l'autre. Ce qui fut fait aux États-Unis au milieu des années soixante-dix, et au Canada au milieu des années quatre-vingt avec - nous le verrons plus loin - plus ou moins de bonheur. C'est que la réalité à définir est complexe et qu'elle implique des changements non seulement d'habitude, mais également de réflexe, de mentalité et de méthodes de gestion.

Le NCIP (*North American Collections Inventory Project*) puisqu'il faut l'appeler par son nom, serait-il en train de transformer le milieu de la documentation? Avant de répondre à cette question quasi existentielle (!), rappelons tout d'abord les premières préoccupations de coopération du milieu des bibliothèques universitaires québécoises.

Premiers essais de concertation

L'idée d'une concertation entre les bibliothèques universitaires n'est pas récente. Si elle s'est développée aux États-Unis dans les années soixante-dix, elle est quand même présente dans les délibérations et les préoccupations des administrateurs des bibliothèques universitaires québécoises depuis de nombreuses années.

À preuve, cet organisme de dialogue, d'échanges et de collaboration que les universités d'ici se sont donné et qui a pour nom le Sous-comité des bibliothèques de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRE-PUQ). Ce sous-comité, mis sur pied en 1967 - il s'appelait alors Comité de coordination des bibliothèques - est le responsable des principaux projets et ententes de collaboration qui ont été réalisés, ou qui ont présentement cours, entre les bibliothèques universitaires. Ses préoccupations, au cours des années, ont porté sur des inventaires collectifs, telle la production de CACTUS (le catalogue collectif des périodiques des bibliothèques univer-

sitaires du Québec), la mise en commun de certaines ressources, l'échange du plus grand nombre possible d'informations, l'harmonisation de certaines politiques et pratiques, l'organisation d'activités de sensibilisation à diverses réalités documentaires, la mise sur pied de programmes de coopération, telle l'entente sur le privilège d'emprunt réciproque, etc. Les résultats ne sont peut-être pas toujours à la hauteur des attentes; il reste néanmoins que l'habitude de fonctionner en collaboration et en « réseau » est bel et bien prise³.

Mentionnons un certain nombre d'études et d'initiatives de coopération réalisées depuis plusieurs années, certaines à l'initiative du Sous-comité, d'autres émanant d'organismes divers.

Il faut remonter à 1966 pour trouver ce qui semble être une des premières publications qui véhicule l'idée de la coopération entre les bibliothèques. Il s'agit d'un rapport de l'Association des bibliothécaires du Québec (ABQ) intitulé *Quelques aspects de la coopération entre bibliothèques dans la province de Québec / Some Aspects of Library Cooperation in the Province of Quebec*. Ce rapport avait été préparé par la Section des bibliothèques d'université et de collège de l'ABQ⁴.

L'année suivante était mis sur pied le Comité de coordination des bibliothèques - qui deviendra plus tard le Sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ - comité qui entérinait, en 1969, un document majeur intitulé *Enquête relative à un plan de coordination: rapport* (Rapport Roy-Bégin)⁵. La première recommandation du rapport se lisait comme suit: « Que les bibliothèques des universités du Québec forment un système ou réseau d'unités complémentaires en vue de la coordination de leurs ressources et de leurs services »⁶. C'est sans équivoque.

Plusieurs années plus tard, soit en 1975, avait lieu, à Lac-Beauport, une importante rencontre de réflexion entre de nombreux bibliothécaires du Québec, rencontre au cours de laquelle on discuta, entre autres sujets, de l'idée d'un réseau documentaire⁷.

En 1979, paraissait le Rapport Allen-Coulombe-Couture⁸ dans lequel on traitait d'un « réseau » de bibliothèques

de recherche⁹ « dans une perspective d'auto-suffisance au niveau du premier cycle d'enseignement mais de complémentarité au niveau de la recherche »¹⁰, de la nécessité pour le personnel des bibliothèques universitaires « d'intensifier la concertation et favoriser l'implantation d'un système de partage des ressources documentaires »¹¹. On recommandait aux directeurs de bibliothèques de « constituer au plus tôt une liste ordnolingue des périodiques des universités du Québec, un catalogue ordnolingue des monographies des universités du Québec et une banque centrale de données à contenu québécois »¹².

On suggérait aussi aux bibliothèques de « rédiger et de faire connaître leur politique de développement et d'élagage de leurs collections dans un contexte de planification régionale et nationale »¹³. Le rapport faisait référence à un document de 1977 intitulé *Les points forts des collections des bibliothèques des universités du Québec*. Ce relevé, le premier sans doute

3. Pour de plus amples informations sur la nature, les objectifs et les préoccupations du Sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ, on lira avec intérêt l'article de Onil DUPUIS, publié dans le *Bulletin des bibliothèques de France* de juin 1978, tome 23, no 6, 325-363.

4. THOMPSON-SYLVESTER, E. et VAN DER BELLEN, Liana. *Quelques aspects de la coopération entre bibliothèques dans la province de Québec/Some Aspects of Library Cooperation in the Province of Quebec; rapport du Comité de la coopération entre bibliothèques de la Section des bibliothèques d'université et de collège*. Montréal, Association des bibliothécaires du Québec/Quebec Library Association, 1966. 14 p. (Publication no 6). Texte tête-bêche.

5. ROY, Jean et BÉGIN, Joseph-Octave. *Enquête relative à un plan de coordination: rapport*. Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, Comité de coordination des bibliothèques, octobre 1969. 145 p. + Annexes.

6. *Ibid.*, p. 129.

7. *Rencontre sur la bibliothéconomie québécoise, 29-31 janvier 1975, Lac Beauport*. [Montréal], Comité d'organisation de la rencontre, [1975]. 13 p.

8. ALLEN, Patrick et al. *Rapport du comité technique d'évaluation des bibliothèques universitaires québécoises*. Québec, Ministère de l'Éducation, Direction générale de l'enseignement supérieur, 1979. 2 vols.

9. *Ibid.*, vol. 1, p. 51, principe 1.

10. *Ibid.*, principe 2.

11. *Ibid.*, principe 3.

12. *Ibid.*, vol. 1, p. 57, recommandation 3.

13. *Ibid.*, recommandation 2.

de sa lignée, a été dressé « dans le but de jeter les bases d'une politique de coordination et même de spécialisation des bibliothèques du Québec »¹⁴.

Vint ensuite, en 1982, le Rapport Brault-Caron-Cartier-Moeller¹⁵ commandé par le Sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ. Selon les auteurs du Rapport, « la rationalisation inter-bibliothèques universitaires est tributaire de la rationalisation interne dans chaque institution et de la rationalisation des programmes de recherche et d'enseignement » ; il leur paraît primordial

*(...) qu'une politique de spécialisation dans l'acquisition et la conservation des ressources documentaires soit établie dans chaque institution à partir des champs de spécialisation ou des plans directeurs et que cette politique soit entérinée par les plus hautes autorités universitaires ; seraient établis par la suite des mécanismes de rationalisation interne et ultérieurement des ententes de collaboration entre les institutions*¹⁶.

Les auteurs énoncent là une des raisons, sinon la principale raison, de la difficulté de rationaliser le développement des collections, à savoir que *ces politiques ou ententes échappent au pouvoir des bibliothèques*. Le groupe propose alors de concentrer les efforts sur l'élaboration d'outils essentiels comme les instruments de repérage des ressources, et en particulier sur une liste ordinaire intégrée des périodiques ; également sur l'échange des catalogues, l'amélioration du prêt entre bibliothèques, etc.

En 1985, un groupe de travail de l'Université du Québec réunissant les représentants des bibliothèques du réseau présentait un rapport sur la rationalisation du développement des ressources documentaires entre les constituantes de l'Université¹⁷.

L'année suivante, un groupe de travail sur les méthodes d'évaluation des collections documentaires déposait un autre rapport intitulé *Les méthodes d'évaluation des collections documentaires*¹⁸. L'approche s'appuyait sur la notion de « champs prioritaires », lesquels étaient définis conjointement par le « secteur de l'enseignement/recherche et la bibliothèque locale ».

À partir de la méthodologie proposée dans ce dernier rapport, certaines constituantes de l'Université du Québec ont pu évaluer les ressources financières nécessaires à l'établissement de collections adaptées aux besoins de chacun des champs prioritaires désignés.

En 1991, dans un rapport intitulé *Le développement des ressources documentaires dans les bibliothèques du réseau de l'Université du Québec*¹⁹, le Comité des bibliothèques constatait que le sous-financement des bibliothèques de l'Université du Québec rendait impossible le développement de collections dans les secteurs d'excellence identifiés et décidait de soumettre le problème à la Commission de l'enseignement et de la recherche.

On sait, enfin, que le Conseil des universités a fait mener trois études sectorielles en génie, en éducation et en sciences sociales avec l'objectif de cerner les forces et les faiblesses des programmes et de la recherche, de déterminer la complémentarité des universités, de préciser les tendances du marché de l'emploi, etc.

Le dialogue entre les universités continue dans tous ces secteurs et plusieurs activités et projets de coopération ou de concertation en découlent. Toutefois, le partage des champs prioritaires d'enseignement et de recherche - grand objet de préoccupations pour le Groupe québécois de coordination du NCIP - achoppe sur une difficulté majeure : les universités ne découpent pas les champs du savoir de la même façon, ce découpage obéissant à divers impératifs locaux : organisation interne, personnels, financement, etc.

Ce qui est partiellement possible dans le réseau des constituantes de l'Université du Québec ne serait-il donc pas réalisable présentement dans l'ensemble des universités québécoises, entités autonomes faut-il le rappeler ? Doit-on alors attendre encore, ou abandonner tout espoir d'en arriver à une véritable concertation du développement des collections ? Il semblerait que le dernier-né des projets dans ce domaine, le *North American Collections Inventory Project* (NCIP) soit porteur de quelques espoirs.

Historique et instrumentation du NCIP

Conception du Conspectus

En 1974, quatre bibliothèques américaines de grande envergure et membres du *Research Libraries Group* (Harvard, Yale, Columbia et New York Public Library) établissaient comme principe l'idée toute simple qu'aucun établissement n'était en mesure de réaliser tout ce qu'il souhaitait et qu'il fallait mettre en oeuvre des programmes de coopération pour résoudre les problèmes des bibliothèques universitaires. Pour réaliser cet objectif, elles élaborèrent le *Conspectus* qui deviendra l'instrument de base du *North American Collections Inventory Project*.

À l'origine même de ce vaste projet d'inventaire des collections intervient donc la notion de développement des collections en concertation. D'où la nécessité d'une grille de travail uniforme (le Conspectus) qui permette de les évaluer selon une méthodologie semblable, de les comparer et finalement de faire un bilan collectif de leur état.

14. VINET, Bernard. *Les points forts des collections des bibliothèques des universités du Québec*. Québec, Université Laval, 1977, cité dans ALLEN, Patrick et al. *Rapport du comité...*, vol. 1, p. 63.
15. BRAULT, Jean-Rémi et al. *Rapport du Groupe de travail sur la rationalisation du développement des collections*. Montréal, CREPUQ, 1982. 25 p. (Document interne). Voir aussi les procès-verbaux des 100^e, 101^e et 103^e réunions du Sous-comité des bibliothèques ainsi que le procès-verbal de la 108^e réunion du Comité des affaires académiques.
16. *Ibid.*, p. 23-24.
17. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC. DIRECTION DE LA DOCUMENTATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS. *Rationalisation du développement des ressources documentaires dans le réseau de l'U.Q. : rapport d'étape*. Québec, Université du Québec, 1985. 3 p. + Annexes.
18. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC. GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES COLLECTIONS DOCUMENTAIRES. *Les méthodes d'évaluation des collections documentaires*. Québec, Université du Québec, 1986. 7 p. + Annexes. (Communications. Rapports des groupes de travail, 1107)
19. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC. COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES. *Le développement des ressources documentaires dans les bibliothèques du réseau de l'Université du Québec ; rapport à l'intention de la Commission de l'administration et de la Commission de l'enseignement et de la recherche*. Vice-présidence à la planification, 21 mai 1991. 8 p. + Tableaux et Annexes.

Voyons comment se présente cet instrument, le Conspectus.

Le système de classification de la Library of Congress constitue le cadre général du Conspectus. On l'a découpé en *divisions* plutôt qu'en classes et sous-classes, ce qui a permis d'isoler ou de regrouper certaines de ces dernières. Ainsi, la division « Géographie physique et Sciences de la terre » rapproche les sous-classes G-GF et QE ; la division « Psychologie » isole le BF ; etc.

Ces divisions sont ensuite subdivisées en *catégories* équivalant aux grandes rubriques d'une discipline. Ainsi, sous la division « Psychologie », on retrouve les catégories « Psychologie générale », « Psychologie individuelle », etc.

Sous chacune des catégories, on retrouve un ensemble de lignes comprenant d'abord les indices de classification qui délimitent les segments de la collection à évaluer, soit l'ensemble des titres classifiés dans la séquence des cotes indiquées, puis les sujets correspondant aux séquences de cotes, précédés d'un numéro de ligne attribué en vue de la gestion informatisée des données recueillies.

Après avoir fixé l'objet de l'analyse, chaque ligne équivalant à un sujet précis à évaluer, il restait à identifier les données à fournir dans les zones que le participant doit remplir. Essentiellement, celui-ci doit utiliser un langage normalisé pour représenter les aspects quantitatifs et qualitatifs des collections en assignant à chaque ligne, ou sujet, deux *codes* qui deviennent autant d'instruments servant à assurer une compréhension collective uniforme des concepts qu'ils représentent.

Le premier de ces instruments, le *code de collection*, réfère à un des six niveaux possibles de développement des collections (0 à 5, cinq indiquant une collection exhaustive) décrits en fonction de certains paramètres (types de documents, langues et dates de publication) et de leur degré d'inclusion dans le segment de collection considéré.

Le deuxième instrument, le *code linguistique*, indique la ou les langues dominantes représentées dans la

collection, ainsi que la présence ou l'absence de documents en langues étrangères (dans notre cas, langues autres que l'anglais ou le français).

Ces deux codes doivent être attribués d'abord à la collection déjà disponible ou existante (EXIS), puis à la collection en cours de développement (COUR).

Finalement, chacun peut inscrire dans la dernière zone, celle des *Remarques*, des renseignements propres à la collection analysée, par exemple la mention de formats ou de types documentaires particuliers, de lignes de force importantes, de politiques de classification pouvant éclairer certains codes attribués, etc.

Le Conspectus en mode interactif

Le *Research Libraries Group* (RLG) décidait, en 1980, de créer une base de données interactive à l'intérieur de la base RLIN (*Research Library Information Network*) pour mieux gérer les données recueillies et pour en faciliter le repérage par sujet, bibliothèque et niveau de collection. Le RLG ajoute cependant une zone supplémentaire au « Conspectus on line », celle de la « Primary Collections Responsibility ». Cette zone s'inscrit logiquement dans la structure du Conspectus : elle permet d'identifier l'institution qui s'engage à acquérir les documents primaires sur un sujet.

Entrée en scène de l'ARL

En 1981-1982, quelques bibliothèques membres de l'*Association of Research Libraries* (ARL) réalisaient une étude portant sur le Conspectus du RLG. Suite à cette étude, l'ARL recommandait à ses membres de participer au NCIP. Elle s'impliquait également dans la préparation d'une instrumentation complémentaire qui donna lieu à l'édition d'un manuel, traduit plus tard en français sous le titre de *Guide de l'inventaire des collections des bibliothèques de recherche en Amérique du Nord*²⁰.

Ce *Guide* fait, entre autres, un survol des diverses méthodes d'évaluation des collections qu'il regroupe sous deux catégories : les méthodes quantitatives et les méthodes qualitatives.

Si le *Guide* ne privilégie aucune méthode d'évaluation, il encourage néanmoins les participants à en utiliser plusieurs pour accroître la validité des résultats.

Bien vite, cependant, on réalisa la complexité d'attribuer des codes de niveau exacts dans un contexte où des instruments de mesure pertinents n'existaient pas. Pour aider les bibliographes, on établit donc, pour certaines divisions, des *lignes directrices complémentaires*, ou définitions des niveaux de collection. Ces lignes directrices permettaient d'élargir les définitions générales et d'identifier à des niveaux précis les types de documents couverts.

Prenons, à titre d'exemple, les lignes directrices de la psychologie. On y retrouve les éléments habituels de ce nouvel instrument :

- a) une brève description des caractéristiques principales de la documentation de la discipline ;
- b) une liste d'ouvrages bibliographiques suggérés comme outils de vérification ;
- c) des précisions sur les distinctions à établir entre les collections existantes et courantes ;
- d) la définition de chaque niveau de collection, reprise, étendue et adaptée à la discipline. On y devine des efforts en vue de quantifier et de qualifier la couverture des types documentaires ainsi que les contenus linguistiques et chronologiques des collections.

Ainsi, toujours pour la psychologie, on précise qu'une collection de base (de niveau 2) inclut un choix de périodiques généraux. Par ailleurs, une collection d'appoint (de niveau 3) devra inclure au moins 20 % des titres indexés dans *Psychological Abstracts*. Une collection de recherche (de niveau 4) devra en compter au moins 45 %. Et, finalement, une collection exhaustive (de niveau 5) devra en inclure plus de 60 %.

20. SCOTT, Jutta Reed. *Guide de l'inventaire des collections des bibliothèques de recherche en Amérique du Nord*. Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada, juillet 1985. 49 p.

L'ABRC se joint au projet

En 1985, alors que soixante bibliothèques de l'ARL se préparaient à participer au Projet d'inventaire des collections, l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) décidait de se joindre au projet américain et confiait la coordination des travaux à la Bibliothèque nationale du Canada (BNC).

Du coup, la BNC devenait responsable de la « canadianisation » de l'instrumentation (particulièrement des divisions du *Conspectus* portant sur le droit, l'histoire et la littérature), de la modification des codes linguistiques en fonction du bilinguisme et de la traduction française des bordereaux. De plus, elle devait développer une base canadienne de données qui collige les résultats des travaux des participants canadiens.

Une vingtaine de bibliothèques membres de l'ABRC se sont donc associées en cinq groupes régionaux - les groupes de l'Ouest, du Centre, du Sud, du Québec et de l'Atlantique - pour mener conjointement le projet d'inventaire des collections.

Le Groupe québécois de coordination du NCIP était composé, à l'origine, des bibliothèques des universités Laval, de Montréal, de Sherbrooke et du Québec à Montréal. C'était en 1985. Quant aux universités McGill et Concordia, elles se sont jointes au Groupe québécois en 1988. L'École polytechnique participe présentement aux travaux en chimie, et l'École des hautes études commerciales est prête à se joindre au Groupe lorsque les divisions des sciences sociales seront à l'ordre du jour.

Le Groupe québécois débuta ses travaux par une expérience-pilote en psychologie. Dans son premier rapport, suite à cette expérience, le Groupe établit clairement que l'immense effort collectif consenti dans le Projet d'inventaire des collections n'avait de sens que dans la mesure où il pouvait déboucher sur le développement en concertation des collections des bibliothèques participantes.

De plus, dès le début, le Groupe québécois a développé un volet « recherche » qui permet d'utiliser

immédiatement les résultats obtenus à des fins de concertation du développement des collections, ce qui donne plus de sens et de portée aux travaux dans leur ensemble. Il permet aussi de vérifier un certain nombre d'hypothèses de travail en vue d'établir des habitudes de collaboration et de bâtir, si possible, un véritable réseau de concertation, réseau qui ne soit pas fondé uniquement sur des impressions, mais également sur des études de faits. Afin d'actualiser ce volet « recherche », le Groupe peut compter, grâce à la contribution financière des bibliothèques participantes, sur les services d'un chargé de recherche pour effectuer ses travaux et ses études.

Le Sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ et le NCIP

Depuis le début des travaux du Groupe québécois, le Sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ suivait, mais de loin, l'évolution de la situation. Très tôt toutefois, le Groupe québécois rencontra des problèmes de nature diverse (instrumentation déficiente, délais de réalisation des travaux dans les institutions, etc.) et il sentit le besoin de faire certaines recommandations. Mais à qui? À l'ABRC? Que pourrait cette dernière, par exemple, face au fait que CACTUS ne soit pas accessible en mode interactif? Comment l'ABRC pourrait-elle tenter de résoudre le problème des délais indus? Compte tenu également de l'orientation prise par le Groupe, à savoir celle de faire déboucher les travaux du NCIP sur la concertation du développement des collections, il apparut de plus en plus évident que le Sous-comité des bibliothèques avait un rôle à jouer dans cette vaste opération. Il se rattacha donc le Groupe québécois en 1990.

Au printemps de 1991, le Groupe québécois préparait un rapport-synthèse de ses activités depuis sa mise sur pied, en soulignant les réalisations autant que les problèmes de fonctionnement rencontrés. Il demandait aussi de préciser son mandat à la lumière de l'expérience passée.

Au mois de juin suivant, le Sous-comité confirmait cette orientation et décidait de modifier le nom du Groupe qui sera désormais connu sous l'ap-

pellation de *Groupe de travail sur l'évaluation et le développement des collections*. Le nouveau mandat inclut les travaux du NCIP parmi les fonctions du Groupe de travail qui pourra également se voir confier des dossiers sans relation directe avec le NCIP. Le NCIP devient ainsi un des moyens, ni plus ni moins important qu'auparavant, d'enclencher des processus de concertation du développement des collections entre les bibliothèques participantes.

À ce jour, les divisions analysées, ou en cours d'analyse, sont les suivantes : psychologie, chimie, mathématiques et informatique, éducation, arts et architecture, droit, philosophie. À l'exception de la psychologie, chaque division, ou discipline, a donné naissance à un groupe sectoriel formé des bibliothécaires spécialistes de la discipline dans chaque institution, groupe désigné dans le nouveau mandat par l'expression « sous-groupe de travail ». Chaque sous-groupe procède d'abord aux travaux d'inventaire et d'analyse selon le cadre du NCIP puis, dans un deuxième temps, concentre ses efforts sur l'exploration de diverses avenues de concertation visant à élargir le bassin documentaire des bibliothèques participantes.

Avenues de concertation

Périodiques

Problématique

Les publications périodiques s'imposent comme un véhicule privilégié de diffusion du savoir en évolution et constituent, de ce fait, un élément essentiel de toute collection de recherche. Ce qui, en soit, suffirait à justifier les travaux que le Groupe de travail consacre aux périodiques. Mais il y a plus : les titres de périodiques sont très nombreux et ils coûtent cher. C'est un secret de Polichinelle que les bibliothèques de recherche consacrent une forte proportion de leurs budgets d'acquisition aux abonnements : de quelque 60 % pris globalement à plus de 90 % dans certaines disciplines scientifiques. Et les coûts sont non seulement élevés, mais encore récurrents et en progression constante et rapide. Ainsi, à titre d'exemple, le coût moyen des abonnements aux périodiques en chimie, pour 1991, se situe à

1 206,09 \$, soit une augmentation de 18 % par rapport à l'année antérieure ; en littérature et linguistique, il est de 51,68 \$, ce qui équivaut à 9,1 % de plus qu'en 1990²¹.

C'est sur cette toile de fond que se dessine, chez les responsables des bibliothèques de recherche, une certaine volonté politique de mieux contrôler les coûts des périodiques tout en répondant efficacement aux besoins des chercheurs. Et il est d'ores et déjà établi qu'aucune institution n'est en mesure de répondre seule à l'ensemble des besoins de la recherche.

À l'aide de l'instrumentation disponible, qui va des catalogues collectifs aux analyses bibliométriques, en passant par les listes de titres dépouillés par les services d'indexation, le Groupe de travail tente donc de répondre à deux questions fondamentales: *Qui a quoi?* ... la réponse est déjà laborieuse! et *Qui devrait avoir quoi?*... question tout aussi épineuse, sinon plus!

Pour répondre au *Qui a quoi?* dans le domaine des périodiques, le groupe de travail a utilisé diverses approches et effectué certains travaux de recherche dont il sera maintenant question.

Expériences et méthodes de comparaison

Le Groupe de travail a choisi la **psychologie** pour mener sa première analyse disciplinaire (son projet-pilote) dans le cadre du NCIP. Pour les périodiques, le répertoire de base recommandé était *Psychological Abstracts*. Chaque bibliothèque a donc « pointé », en regard de ses propres collections, la liste des 1 400 titres qui y sont dépouillés. Norme suggérée: une collection d'appui à l'enseignement doit compter 20 % ou plus des titres dépouillés; une collection de recherche, 45 %.

Ces données permettaient seulement de comparer globalement les collections; il fallait donc pousser l'analyse plus loin. On a ainsi constitué une base manuelle de données, toujours à partir des titres indexés dans *Psychological Abstracts*. Les titres ont été divisés en différentes parties: titres cités mille fois et plus; titres cités cinquante fois et plus; titres cités deux cents fois et plus; autres titres. Chaque

titre était suivi de sa ou ses localisations au Québec et du coût de l'abonnement.

L'analyse a fait ressortir les éléments suivants:

- l'instrument qui s'impose en psychologie (i.e. la liste des titres dépouillés dans *Psychological Abstracts*) n'est pas limité à la psychologie proprement dite: il contient de nombreux titres appartenant à d'autres disciplines (éducation, médecine, sociologie, etc.); ce n'est donc pas une liste de périodiques en psychologie, mais une liste de titres tantôt essentiels, tantôt utiles pour des études en psychologie (interdisciplinarité oblige!);
- le nombre de titres dépouillés alourdit considérablement l'analyse;
- la production francophone est faiblement représentée: bien que *Psychological Abstracts* ait une couverture internationale, on n'y dépouille pas suffisamment de titres en français pour traduire, de façon satisfaisante, la réalité des collections des bibliothèques francophones.

Cette analyse des périodiques en psychologie a été l'occasion de vérifier un certain nombre d'hypothèses de travail, entre autres celle voulant que la concertation puisse éventuellement se faire autour des titres les plus coûteux. Or il s'avère que les titres les plus coûteux comptent généralement parmi les titres les plus souvent cités, en plus de se retrouver dans la plupart des collections. Ce qui revient à dire que ce sont des titres de base, donc qui peuvent difficilement faire l'objet de concertation. On pouvait le présumer, on l'a démontré.

Reprenant plus tard le dossier d'analyse des périodiques en psychologie, on peut en déduire qu'il faut bien délimiter le « champ opératoire », notamment en rattachant les titres au plan de la discipline, ce qui permet d'analyser les collections selon une structure hiérarchique et d'établir plus directement les liens entre les collections et les aires d'enseignement ou de recherche propres à chaque institution.

Un peu essoufflé par l'expérience en psychologie (et les nombreuses contraintes d'intendance), le Groupe

de travail a sensiblement réduit les efforts consentis à l'analyse des périodiques en **éducation**. L'essentiel des travaux d'analyse des périodiques, dans cette discipline, aura consisté à « pointer » les listes de contrôle pour établir le niveau des collections en regard des normes suggérées par le NCIP.

Le sous-groupe de **droit**, suivant un cheminement particulier, s'est surtout attaché à la notion de « collection de base » pour une bibliothèque desservant une faculté de droit. Il a donc constitué une liste de base des périodiques de la discipline. Il semble toutefois que, dans cette discipline, une collection dite « de base » doive être si considérable qu'elle s'approche sensiblement d'une collection dite « de recherche ». Il y a là, semble-t-il, place pour une analyse plus approfondie.

En **arts et architecture**, les *Lignes directrices complémentaires* préparées par les promoteurs du projet NCIP proposaient quatre répertoires de référence pour l'analyse des périodiques. Les membres du sous-groupe en ont ajouté deux autres afin de pousser plus loin l'analyse. On a donc constitué une base de données à partir des titres indexés dans ces six répertoires, chaque titre étant suivi, lorsque c'était le cas, des localisations au Québec. Résultat: le sous-groupe en arts possède maintenant une liste collective des périodiques des bibliothèques participantes.

Ce très long travail de vérification de près de mille trois cents titres aura permis de vérifier une autre hypothèse de travail: l'importance d'un périodique pour une discipline peut être établie selon le nombre et le niveau de reconnaissance des services d'indexation. Un périodique dépouillé par plusieurs répertoires a toutes les chances d'être plus utilisé qu'un titre dépouillé par un seul répertoire. L'opération aura permis d'identifier ces titres importants.

En **philosophie**, de même qu'en **chimie**, on tentera de catégoriser les titres selon le plan de la discipline et selon une échelle d'importance à

21. Colleen Bell et al., « Foreign and Domestic Periodicals Price Index for Canada 1991 », *Canadian Library Journal*, vol. 48, no. 4 (August 1991), 257, 259.

trois niveaux: *code 1*: titre essentiel; *code 2*: titre très important; *code 3*: titre « négociable » dans le cadre d'un exercice de concertation où chaque bibliothèque pourrait prendre la responsabilité d'un certain nombre de titres, à couverture très spécialisée, à contenu moins reconnu, ou simplement à très faible taux d'utilisation.

Le sous-groupe de *philosophie* a constitué, à partir d'un certain nombre de répertoires, une liste des titres de base de la discipline en donnant les localisations au Québec et en y joignant les codes dont il a été question au paragraphe précédent. Les travaux se poursuivent.

C'est en *chimie*, toutefois, que l'étude des périodiques a été la plus poussée. À partir de la norme proposée, soit la liste de *Chemical Abstracts* des mille titres de périodiques les plus souvent cités, on a constitué une base de données informatisée des avoirs des bibliothèques universitaires québécoises. Outre les localisations, la liste contient l'indication du pays d'origine du périodique, le rang qu'il occupe dans la liste de *Chemical Abstracts*, un élément bibliométrique appelé « facteur d'impact » établi par les services d'analyse de *Science Citation Index* et, finalement, le prix de l'abonnement.

On s'est vite rendu compte que la liste obtenue contenait un pourcentage élevé de titres appartenant à d'autres disciplines: physique, biologie, médecine, astronomie, pharmacologie, etc., et qu'elle était finalement trop englobante pour circonscrire et définir adéquatement une collection de base de périodiques en chimie.

On a donc décidé de constituer une autre base de données contenant, cette fois, les titres des périodiques payés à même les budgets de chimie de chacune des bibliothèques participantes. La liste obtenue s'intitule: *Liste des 470 titres de périodiques imputables aux budgets de chimie des bibliothèques universitaires participantes*²². L'orientation de cette liste est donc légèrement différente: il s'agit de la liste collective des périodiques « intéressant » les chimistes au Québec et actuellement acquis par une ou plusieurs des bibliothèques participantes. Elle contient les codes d'importance (1, 2 ou 3) et la cote de chacun des

titres, permettant ainsi de classer ces derniers soit par catégorie de nécessité, soit par discipline et sous-discipline.

Assez curieusement toutefois, et un peu à l'image de la première liste, 53 % des titres mentionnés sont des titres de chimie au sens strict, alors que les 47 % restants appartiennent à d'autres disciplines, dont un bon pourcentage à la physique. L'interdisciplinarité existe donc même dans les sciences exactes. Le groupe de chimie considère cette liste comme son instrument de travail pour passer éventuellement à l'étape de la concertation des abonnements aux périodiques, d'autant plus que cette liste peut être très facilement tenue à jour.

L'apposition des codes d'importance a permis de faire ressortir que quatre institutions, sur les sept participantes, considéraient tous leurs titres comme essentiels. Seuls vingt-deux titres ont été déclarés « négociables » éventuellement. Ces résultats indiquent-ils que les collections de périodiques en chimie sont plutôt pauvres, les titres non essentiels ayant été abandonnés depuis longtemps? Ça pourrait bien être le cas, à moins qu'ils soient le reflet des attitudes des bibliothécaires qui, craignant de se faire « couper les vivres », déclarent ne pas avoir d'abonnement à des titres non essentiels.

Le sous-groupe de *chimie* continue donc ses travaux à ce chapitre en mettant présentement au point une formule de concertation visant les abonnements et les annulations d'abonnements. Il est encore trop tôt pour parler de résultats, mais l'initiative mérite d'être soulignée et suivie attentivement.

Pour l'étude des périodiques en **mathématiques et en informatique**, on a commencé par suivre la norme proposée, à savoir comparer ses collections à la liste des titres indexés intégralement dans *Mathematical Reviews*. On songe toutefois à imiter l'exemple de chimie car, là encore, la liste proposée s'avère très vaste et peut-être moins utile pour la concertation éventuelle qu'une liste collective des abonnements. Les travaux se poursuivent d'abord en mathématiques; l'informatique sera analysée dans un deuxième temps.

Conclusions provisoires

L'analyse comparée des collections de périodiques permet, au niveau local, d'identifier plus clairement les collections de base. Au niveau régional ou national, elle met en évidence le besoin d'une instrumentation collective efficace. Toutefois, le principal bénéfice de l'opération réside dans l'acquisition d'une meilleure connaissance des collections de périodiques et en une plus grande conscience-réseau, préalable à toute concertation interinstitutionnelle.

Étude sur la thématique des programmes d'études avancées

Les études sur les périodiques semblent pleines de difficultés et assez coûteuses. Aussi, il paraît important de chercher d'autres bases de partage des responsabilités de développement des collections qui visent, rappelons-le, un élargissement de la documentation disponible au Québec, sans nécessairement compter sur des crédits supplémentaires. Ce partage passe par la différenciation des collections et le déplacement de ressources financières déjà disponibles. Il va sans dire que le prêt entre bibliothèques et le privilège d'emprunt réciproque doivent appuyer cette volonté de mise en commun.

On peut certes penser utiliser les politiques de développement des collections comme base de partage, mais deux obstacles, jusqu'à maintenant, bloquent cette approche: d'abord, l'absence de telles politiques dans certaines bibliothèques; puis l'absence d'homogénéité des politiques existantes, plus particulièrement dans la présentation thématique de la discipline.

Le sous-groupe en *éducation* a pensé poser comme hypothèse que la prise en charge de responsabilités de développement devrait s'appliquer principalement aux collections de niveaux 4 (de recherche) et 5 (exhaustive), celles-ci étant destinées aux

22. ROUSSEAU, Denis. *Liste des 470 titres de périodiques imputables aux budgets de chimie des bibliothèques universitaires participantes*. Groupe québécois de coordination du NCIP, Groupe sectoriel en chimie, mai 1991. 52 p. (Liste no 10 B)

études avancées et à la recherche. Par conséquent, les responsabilités devraient porter sur des thèmes qui font l'objet d'un enseignement de 2^e et de 3^e cycles propres à une institution.

Pour identifier ces thèmes, il a fallu, dans un premier temps, rassembler les programmes d'études avancées en éducation des universités participantes. Puis, les titres et les résumés des programmes de chaque institution ont été indexés. On en a tiré un index alphabétique des thèmes qui indique aussi les universités et les programmes offrant l'enseignement sur ces thèmes. Les membres du sous-groupe en éducation ont ensuite vérifié et corrigé au besoin les données rassemblées.

Actuellement, le dossier en est à l'étape de l'établissement des relations entre cet index des thèmes et les résultats du calcul du catalogue topographique, c'est-à-dire à la vérification de la correspondance des thèmes identifiés, suite à l'étude des programmes, avec les lignes de la division L (Éducation) du Conspectus où l'on retrouve déjà les niveaux de collection atteints et souhaités par chaque institution. Il s'agira ensuite, pour chaque bibliothèque, de décider, conjointement avec les instances pédagogiques concernées, et tenant compte de l'état de ses collections, si elle veut ou non prendre en charge l'ensemble des thèmes (ou quelques-uns seulement) que son université inscrit dans ses programmes de 2^e et de 3^e cycles. Si cette première étape se réalisait, ce serait déjà une grande réussite.

Il va de soi que prendre en charge le développement d'une collection de recherche sur un ou des thèmes particuliers, sans budget additionnel, entraînera la révision des politiques de développement des collections sur d'autres sujets. Ainsi, l'examen des thèmes d'enseignement que l'on retrouve dans plusieurs établissements pourrait faire l'objet d'une seconde ronde de partage des responsabilités au terme de laquelle une seule bibliothèque prendrait en charge le développement d'une collection de recherche sur une thématique donnée, libérant ainsi chez les autres les crédits nécessaires au développement de collections de recherche sur d'autres thèmes dont elles auraient pris la responsabilité.

En dernière étape, un protocole d'entente devrait être élaboré qui identifierait les thèmes confiés à chaque institution, laquelle engagerait sa responsabilité en signant l'entente. Éventuellement, le protocole pourrait inclure certains paramètres visant à mieux définir la notion de « collection de recherche » pour la discipline considérée.

Cette piste de concertation, si elle devenait les « Champs Élysées » du développement des collections en collaboration, pourrait être exploitée, avec succès semble-t-il, lors de la demande de subventions.

Tout comme en éducation, le sous-groupe des *arts et architecture* dispose d'une étude semblable des programmes d'études avancées en arts et architecture, étude qu'il reste toutefois à vérifier localement. Cette étape franchie, le travail de comparaison des thèmes des programmes d'études avancées avec les résultats de l'analyse du Conspectus sera relativement facile puisque le groupe des arts a procédé à un inventaire très détaillé des points forts et des points faibles des collections; chaque membre du groupe en est d'ailleurs rendu à identifier, à partir des lignes du Conspectus, les forces de ses collections, ou ses thèmes déjà bien documentés. Il ne restera plus, par la suite, qu'à comparer les deux et voir s'il y a adéquation.

Étude sur la thématique des projets de recherche

En chimie - et plus récemment en mathématiques et informatique - on a poussé un cran plus loin. On sait qu'en sciences, la recherche est une donnée tellement essentielle qu'elle a parfois tendance, à tort ou à raison, à prendre le dessus sur l'enseignement. On en est donc à procéder à une analyse et à une indexation des projets de recherche en chimie, de même qu'en mathématiques et informatique.

Là toutefois, le problème de compilation et de synthèse des informations est à l'inverse de celui qui se présente lors de l'analyse des programmes d'études avancées. Les programmes d'enseignement sont généralement englobants, couvrant plusieurs aspects d'une discipline, quand ce n'est toute la discipline elle-même. Les projets de recherche, par

contre, sont à l'opposé de cette orientation: ils sont très précis, voire même pointus jusqu'à la limite du concevable. Le problème en est donc un d'attribution des descripteurs qui permettront de rattacher ces surspécialisations à des domaines un peu plus vastes de la discipline pour autoriser une comparaison valable. C'est ainsi que, par exemple, des thèmes comme « La synthèse de nouveaux réactifs et catalyseurs organométalliques chiraux » ou « L'étude théorique du transfert d'énergie pour des collisions de molécules en phase gazeuse et des collisions gaz-surface » ne se catégorisent pas d'emblée dans des sous-domaines plus englobants et facilement identifiables!

L'expérience est en cours et nous ne pouvons encore parler de résultats. Toutefois, on peut déjà identifier certaines pistes de réflexion. Y a-t-il adéquation entre les projets de recherche en cours dans une université et les programmes d'études avancées? Étant donné que, très souvent, les thèmes de recherche dans une institution donnée dépendent, pour beaucoup, des intérêts personnels des professeurs-chercheurs, les collections doivent-elles répondre à ces besoins si spécifiques, besoins qui risquent de disparaître lors du départ des professeurs? Et si oui, dans quelle proportion? Quelle est l'importance documentaire de ces projets de recherche par rapport aux programmes d'enseignement, en ayant présent à l'esprit le fait que certains projets de recherche durent ce que durent les subventions? Par contre, les projets de recherche émanant d'instituts ou de groupes dûment établis et reconnus méritent-ils plus d'attention documentaire? Autant de questions auxquelles on tentera de trouver des éléments de réponse à plus ou moins long terme.

Relevé des collections spéciales

Dans le cadre des travaux du sous-groupe en *éducation*, un autre projet a vu le jour: celui de faire un relevé des collections spéciales possédées par chacune des bibliothèques participantes et de publier cette information sous forme de fascicule.

Il existe dans les bibliothèques universitaires des collections de recherche souvent dites « spéciales » qui sont toutefois peu connues en

dehors de leur institution. La connaissance de l'existence de ces collections pourrait amener les bibliothèques à éviter certaines duplications, parfois onéreuses, et élargir l'horizon documentaire des usagers.

Ce projet a donc amené chacun des membres du groupe à fournir l'information nécessaire sur les collections disponibles dans son institution: collections de microformes, d'archives, fonds uniques, dossiers particuliers, etc. Outre la description du contenu et de l'envergure des collections, on signale leurs conditions et modes d'accès ainsi que leur localisation.

Toutes ces informations, réunies et colligées, font présentement l'objet d'une révision finale avant leur publication prochaine sous la forme d'un guide qui sera diffusé par chacune des bibliothèques participantes.

On pourra prétendre, et peut-être avec raison, que ce projet n'avait pas besoin du NCIP pour voir le jour. Il reste néanmoins que c'est le Projet d'inventaire des collections qui l'a rendu possible en regroupant les bibliothécaires spécialistes d'une même discipline qui avaient peu de contacts entre eux, et en leur fournissant l'instrumentation qui a permis de recueillir l'information de base nécessaire à sa réalisation.

Difficultés et bénéfices de la concertation

Au cours de leurs rencontres et de leurs discussions, les bibliothécaires ont dû constater, encore une fois, qu'il leur est difficile d'orienter le développement des collections dans le sens de la concertation interinstitutionnelle à cause de la non-définition, par les universités elles-mêmes, des priorités d'enseignement et de recherche dans un format comparable d'une université à une autre.

D'autres difficultés tiennent pour beaucoup à la formule coopérative. Chaque partenaire a son propre rythme de travail, ses urgences locales, ses priorités et sa volonté politique qui déterminent, ou ne déterminent pas, l'attribution des ressources pour la réalisation des travaux.

Chaque partenaire a également sa propre culture organisationnelle: disponibilité, compétences selon les disciplines, organigramme et responsabilités, tout varie d'une institution à une autre, avec des arrimages plus ou moins réussis lorsqu'on veut agir collectivement.

Chaque bibliothèque, cela va de soi, établit un dialogue avec son environnement à travers des structures différentes et à l'aide de relations différentes. Chacune a également ses propres instruments catalographiques et informatiques: logiciels de repérage, traditions de traitement documentaire, etc. Chacune, enfin, bénéficie ou souffre de sa situation géographique.

En dépit de ces difficultés, la concertation, telle que vécue depuis le début des travaux reliés au NCIP, a eu des avantages qui, même s'ils ne sont pas toujours tangibles et quantifiables, n'en sont pas moins réels et durables. Le NCIP agit grandement au niveau de la conscience des participants et de leur mentalité documentaire. Il est indéniable que les échanges entre les spécialistes des différentes disciplines ont amené ces derniers à tenir compte de leur environnement documentaire, qu'ils connaissaient souvent très peu ou pas du tout, par une meilleure vision des collections des autres bibliothèques.

Ces échanges les amènent également à mettre en commun leurs idées et leurs expériences dans le domaine du développement des collections, développement qu'on commence à voir davantage dans une optique de concertation, de partage des responsabilités, de collaboration au chapitre de l'utilisation et de l'exploitation des ressources.

Ces échanges agissent également au niveau local: ils mettent en évidence la nécessité d'établir, dans chaque bibliothèque, des plans de développement des collections de recherche, plans qui ne s'appuient pas uniquement sur les ressources locales, mais également sur les ressources des institutions environnantes. C'est la conscience de la concertation qui prend forme et s'élabore lentement.

Autre conséquence importante: l'utilisation du NCIP dans une optique de concertation a donné aux membres des divers sous-groupes des outils, sans doute perfectibles, mais néanmoins utiles pour analyser et évaluer des collections de recherche en regard de la globalité d'une discipline et des besoins de l'enseignement et de la recherche.

Conclusion

Le NCIP, on l'aura constaté, a déjà engendré une bonne quantité de travaux et d'initiatives dignes d'intérêt. Car il s'agit bien d'initiatives, et collectives par surcroît, dans un domaine - celui du développement des collections - où l'individualisme institutionnel régnait en maître jusqu'à tout récemment.

La démarche n'est cependant ni facile, ni claire; elle ne s'impose pas d'emblée. C'est qu'en plus de devoir tenir compte des contraintes dont il a été question plus haut, il faut innover et inventer dans un domaine où beaucoup reste à faire: approches, démarches, méthodes de travail, instruments et outils, formules, etc. C'est donc un processus de longue haleine, appelé à s'étendre dans le temps, dont les résultats, parfois différents de ceux qu'on en attendait au début, n'en commencent pas moins à être réels et porteurs d'espoir.

Dans ce dossier, l'originalité du Groupe de travail sur l'évaluation et le développement des collections aura donc consisté à considérer le NCIP non pas comme une fin en soi, mais comme un moyen, un instrument de gestion en matière de concertation du développement des collections.

Il a également à son crédit, et cela depuis le tout début des travaux, d'avoir greffé un volet « recherche » à sa démarche afin tout d'abord d'explorer des avenues qui débouchent éventuellement sur une véritable concertation, puis d'élaborer de nouveaux instruments de travail (listes collectives, critères et autres) qui soient en harmonie avec le but poursuivi et en facilitent la réalisation.